



Ville de Bazas
ECOUTER, PROPOSER, AGIR

**RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2016**

PREAMBULE

Il est fait obligation aux communes ayant une population supérieure à 3500 habitants d'organiser un débat sur les orientations budgétaires avant le vote des budgets.

Ces orientations budgétaires comprennent notamment la fiscalité, la capacité d'emprunts, les principaux investissements à engager dans l'année.

Cette réglementation a été renforcée par le 4^{ème} de l'article 107 de la loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015 qui précise que « **...le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Par ailleurs, le rapport présenté par le Maire « **... donne lieu à un débat au Conseil Municipal.....** », « **.... Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique..** ».

Le présent rapport porte donc sur les informations suivantes :

- **La situation financière de la collectivité**
- **Les orientations budgétaires**
- **La gestion de la dette**
- **L'état du personnel**
- **Le programme pluriannuel d'investissement**

I - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Celle-ci se résume à partir d'éléments d'analyses financières réalisées avec l'aide de l'Agence Territoriale Départementale.

Les éléments d'analyses sont les suivants :

BAZAS

Période 2009-2015

Population INSEE 5023 hab.

Strate des communes de 5 000 à 9 999 hab.

Membre de la Communauté de Communes du Bazadais (FPU)

L'objectif de l'analyse

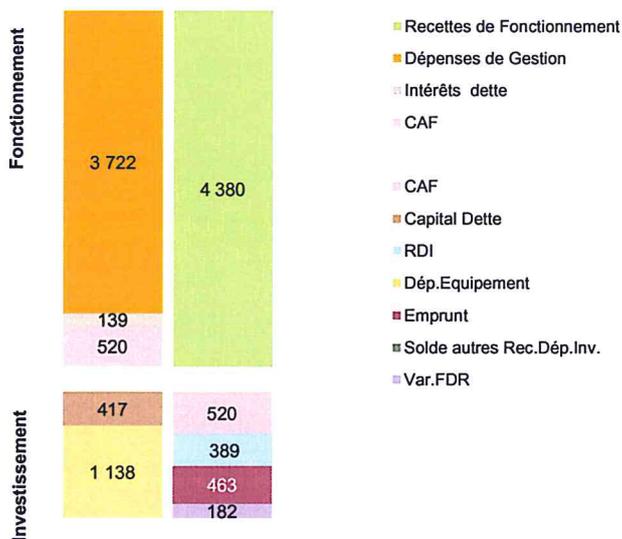
L'objectif de l'analyse est d'apprécier la situation financière de la collectivité au regard de ses marges de manœuvre, essentiellement à partir des éléments suivants : l'épargne ou capacité d'autofinancement qu'elle parvient à dégager, sa pression fiscale, le niveau de ses dépenses d'équipement et leur financement, le niveau de sa dette et le niveau de son fonds de roulement.

Il s'agit de déterminer si la collectivité peut durablement dégager une capacité d'autofinancement suffisante, sur son fonctionnement, pour financer ses investissements, si, pour se faire, elle a la capacité d'accroître ses recettes ou contenir ses dépenses et dans quelle mesure elle peut recourir à l'emprunt ou utiliser ses réserves pour compléter ce financement et équilibrer son budget.

La méthode utilisée

Afin de mettre en évidence les principaux éléments permettant d'apprécier la situation financière de la collectivité, l'analyse est réalisée à partir du compte administratif retraité en "groupes" de dépenses et recettes. Cette présentation permet de "visualiser" l'équilibre financier d'un exercice et les "mécanismes" qui ont permis de l'atteindre.

L'équilibre financier 2015 (K€) de la commune



Le schéma de lecture est le suivant :

Par différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement (dépenses de gestion+intérêts de la dette), la collectivité dégage une capacité d'autofinancement (CAF). Après le paiement du capital de l'annuité de la dette, la CAF, ajoutée aux recettes définitives d'investissement (RDI = recettes d'investissement hors emprunt), permet de financer les dépenses d'équipement. Si ce financement dépasse les besoins, alors il viendra abonder la réserve financière de la collectivité, c'est à dire son fonds de roulement (FDR). A contrario, si ce financement est insuffisant, il devra être complété par un recours à l'emprunt et/ou un prélèvement sur le FDR. Les modalités de financement de l'investissement auront une incidence sur le niveau de la dette et celui du fonds de roulement.

L'analyse de l'équilibre financier sur plusieurs exercices, la façon dont il a été obtenu et l'évolution des éléments qui le composent (épargne, recettes fiscales, dépenses d'équipement...) doivent permettre de déterminer l'importance des marges de manœuvre dont dispose actuellement la collectivité pour assurer l'équilibre de ses budgets à venir.

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 722K€. Les principales composantes sont :

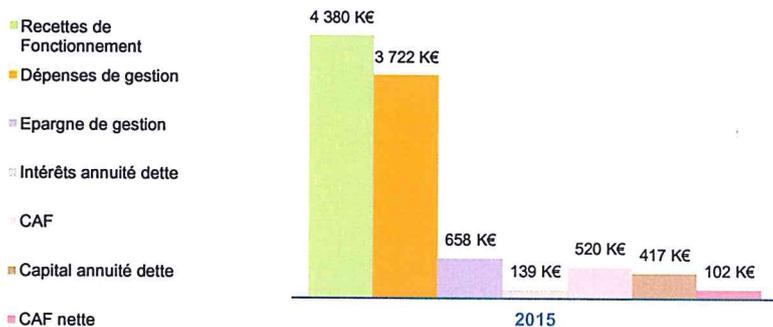
les charges de personnel pour 2 114K€ (déduction faite des remboursements et personnel détaché) soit une diminution de 1.35%. Elles représentent 55% des charges réelles, soit 420€/hbs, la moyenne de la strate communale étant de 586€ hts, soit 58% des charges réelles.

- Les charges générales pour 1 209K€ qui augmentent de 15% (interventions sur le cimetière, dévégétalisation, entretien bâtiments)
- le contingent dont la dépense se maintient.
- les subventions versées pour 191K€ dont une subvention exceptionnelle pour le CCAS due aux diverses régularisations de transfert de compétences.
- les autres charges pour 108K€ représentant les indemnités des élus.

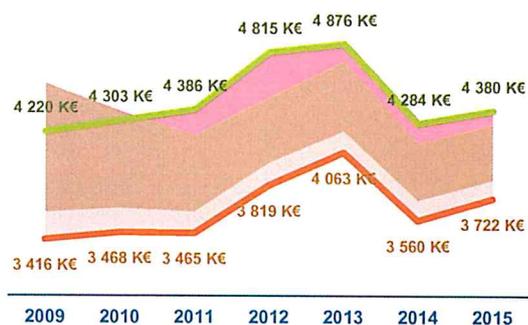
Les recettes réelles progressent globalement de 2.2% pour un montant de 4 380K€. Ce sont essentiellement :

- les produits ou ressources fiscales qui progressent de 3.86% représentant la plus forte part des produits réels avec 33.74% des recettes réelles.
- la DGF qui diminue de 3% mais dont la baisse est atténuée par les produits de péréquations.
- la fiscalité reversée au titre de l'attribution ce compensation de la CDC dont le montant pour 2015I comprend une régularisation d'un montant de 137 K€ au titre de 2014.
- Impôts et taxes diverses dont la taxe additionnelle qui progresse.
- les divers produits comprenant les produits des services (cantine, piscine) les loyers, les Travaux en Régie directe.
- les autres compensations notamment les reversements de la CAF, FPIC.

L'autofinancement de l'exercice 2015



L'évolution de l'autofinancement



Evolution des postes de recettes de Fonctionnement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de Fonctionnement	4 219 790	4 303 333	4 385 898	4 814 797	4 876 312	4 283 663	4 380 445
Impôts locaux	1 113 127	1 168 426	1 244 697	1 294 236	1 393 348	1 423 496	1 478 117
Fiscalité reversée	834 015	839 410	834 015	819 576	834 015	669 317	722 299
Autres impôts et taxes	202 061	169 198	274 290	209 820	251 477	219 549	287 824
DGF	876 336	875 788	866 946	902 682	942 537	925 129	897 777
Attributions péré. et compens.	99 801	276 923	264 688	277 429	269 189	274 787	261 220
Autres recettes de fonc.	1 094 450	973 588	901 262	1 311 054	1 185 745	771 385	733 209
Dépenses de Gestion	3 415 736	3 468 136	3 464 726	3 819 439	4 063 151	3 559 611	3 722 180
Charges de personnel	1 918 463	1 940 698	1 959 644	2 045 998	2 120 119	2 143 636	2 114 555
Achats et charges externes	985 704	983 101	955 037	1 158 417	1 373 224	1 050 014	1 209 644
Contingents	115 561	94 950	94 975	96 598	83 667	94 797	97 997
Subventions versées	299 798	307 361	313 720	307 700	329 430	163 551	191 870
Autres dépenses de fonc.	96 210	142 027	141 351	210 726	156 712	107 614	108 113
Epargne de gestion	804 054	835 197	921 171	995 358	813 160	724 051	658 265
Intérêts dette	204 067	181 582	159 918	169 359	161 104	150 541	138 611
CAF	599 988	653 615	761 253	825 999	652 056	573 511	519 654
Tx de CAF	14.2%	15.2%	17.4%	17.2%	13.4%	13.4%	11.9%
Capital dette	960 896	726 131	568 907	486 571	521 767	422 939	417 003
CAF nette	-360 908	-72 516	192 346	339 428	130 290	150 572	102 651

Les indicateurs du niveau d'autofinancement

Trois indicateurs permettent de mesurer le niveau d'autofinancement dégagé.

L'Epargne de Gestion (EG) correspond à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion et d'intervention (dépenses de fonctionnement hors paiement des intérêts de la dette). Il s'agit donc du solde global de fonctionnement de la collectivité, hors variations liées au mode de gestion de la dette (notamment au choix de la durée de remboursement).

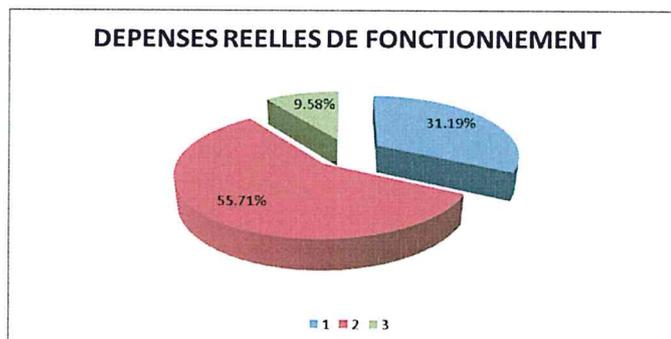
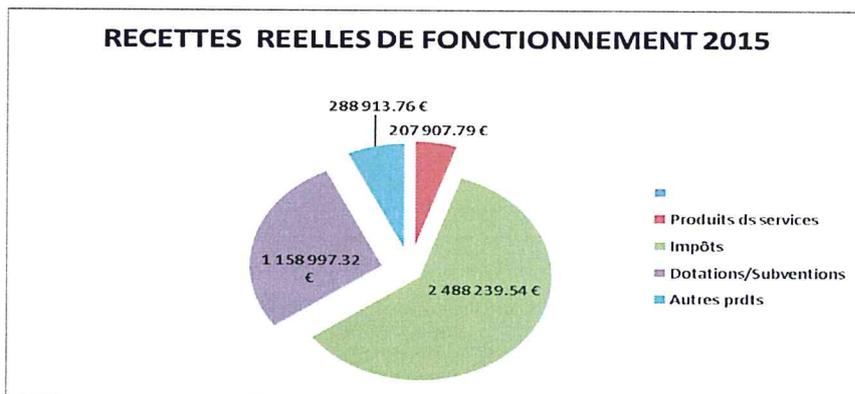
La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou Epargne Brute représente l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, y compris le paiement des intérêts de la dette, son premier emploi est le paiement du capital de la dette.
Taux de CAF = CAF / Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes d'ordre)

La Capacité d'AutoFinancement Nette (CAF Nette) ou Epargne Nette est égale à la CAF diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à la part d'autofinancement des nouveaux investissements.

Une situation financière durablement équilibrée nécessite une CAF suffisamment importante pour couvrir le remboursement du capital de la dette et financer une part significative des dépenses d'investissement,

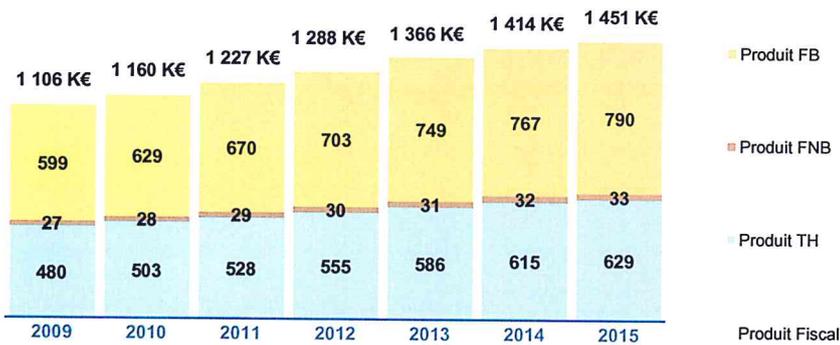
Niveaux et poids des postes de recettes et dépenses de Fonctionnement

	commune				com.strate Gir.		com.strate Nat.		communes EPCI	
	valeurs 2015				valeurs 2014					
	€/hab.	%	€/hab.	%	€/hab.	%	€/hab.	%	€/hab.	%
Recettes de Fonctionnement	872 €/hab.		855 €/hab.		1 158 €/hab.		1 157 €/hab.		728 €/hab.	
Impôts locaux	294	34%	284	33%	566	49%	484	42%	233	32%
Fiscalité reversée	144	16%	134	16%	141	12%	170	15%	64	9%
Autres impôts et taxes	57	7%	44	5%	66	6%	80	7%	44	6%
DGF	179	20%	185	22%	179	16%	208	18%	191	26%
Attributions péré. et compens.	52	6%	55	6%	88	8%	85	7%	89	12%
Autres recettes de fonc.	146	17%	154	18%	117	10%	130	11%	107	15%
Dépenses de Gestion	741 €/hab.		710 €/hab.		979 €/hab.		950 €/hab.		600 €/hab.	
Charges de personnel	421	55%	428	58%	586	58%	538	55%	287	46%
Achats et charges externes	241	31%	209	28%	270	27%	266	27%	177	28%
Contingents	20	3%	19	3%	24	2%	36	4%	67	11%
Subventions versées	38	5%	33	4%	72	7%	77	8%	25	4%
Autres dépenses de fonc.	22	3%	21	3%	26	3%	34	3%	45	7%
Epargne de gestion	131	15.0%	144	16.9%	179	15.4%	207	17.9%	128	17.6%
Intérêts dette	28		30		36		33		21	
CAF	103	11.9%	114	13.4%	143	12.3%	174	15.0%	107	14.7%
Capital dette	83		84		74		81		51	
CAF nette	20	2.3%	30	3.5%	69	5.9%	92	8.0%	56	7.8%
Annuité dette	111		114		110		114		72	



La fiscalité communale

Evolution du produit fiscal



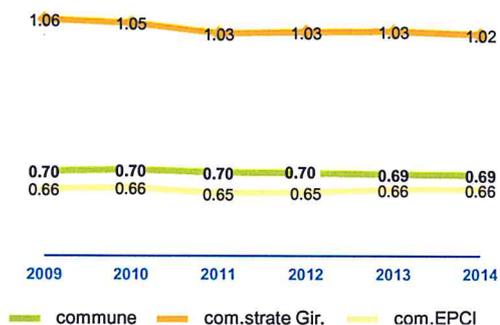
Valeur du point de fiscalité (majoration des taux de 1%)	14 695 €
--	----------

Le produit fiscal

Le **produit fiscal** correspond au montant d'impôts locaux encaissés sur l'exercice. Il est le résultat de l'application des taux votés par la commune aux bases nettes de la collectivité (bases nettes = bases brutes - exonérations - abattements). L'évolution du produit est donc fonction, non seulement de celle des taux et donc des décisions prises dans ce domaine, chaque année, par le Conseil Municipal. Les **bases fiscales** évoluent en fonction du volume et de la valeur du patrimoine soumis à l'impôt (constructions nouvelles, rénovations...), en fonction d'un coefficient de majoration voté chaque année en loi de finance et, pour ce qui relève des décisions du Conseil Municipal, en fonction des politiques d'exonération et d'abattement qu'il choisit d'appliquer.

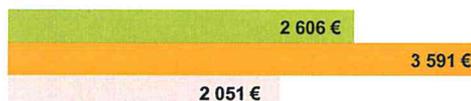
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var.moy.	Maj.tx1%	% 2015
Fiscalité "ménages"	1 106 438	1 160 169	1 226 658	1 287 716	1 365 649	1 414 200	1 450 675		14 695	#DIV/0!
Produit TH	480 153	503 367	527 657	555 268	585 555	596 125	628 562	4.6%	6 286	#DIV/0!
<i>Tx TH</i>	13.04%	13.30%	13.57%	13.57%	13.57%	13.57%	13.57%	0.7%	13.71%	
<i>bases nettes</i>	3 681 989	3 784 721	3 888 446	4 091 836	4 315 139	4 393 461	4 632 000	3.9%		
Produit TFNB	27 190	27 979	28 706	29 728	31 000	32 122	32 509	3.0%	325	#DIV/0!
<i>Tx TFNB</i>	38.28%	39.05%	39.84%	39.84%	39.84%	39.84%	39.84%	0.7%	40.24%	
<i>bases nettes</i>	70 996	71 685	72 065	74 617	77 809	80 596	81 600	2.4%		
Produit TFB	599 095	628 823	670 295	702 720	749 094	767 303	789 604	4.7%	7 896	#DIV/0!
<i>Tx TFB</i>	13.54%	13.81%	14.09%	14.09%	14.09%	14.09%	14.09%	0.7%	14.23%	
<i>bases nettes</i>	4 424 543	4 553 521	4 757 489	4 987 414	5 316 397	5 445 645	5 604 000	4.0%		
Produit THLV	0	0	0	0	0	18 650	18 820		188	#DIV/0!

Pression fiscale 3 Taxes



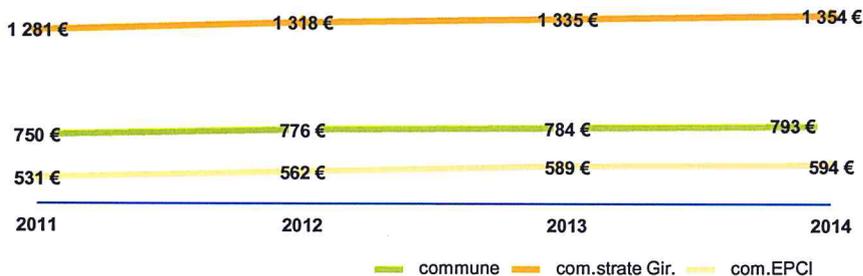
Comparatif 2014	Commune	Com.strate Gir.	Com.EPCI
Pression Fiscale 3 T	0.69	1.02	0.66
Taux d'imposition TH	13.57%	17.13%	10.31%
Pression Fiscale TH	0.69	0.89	0.59
Taux d'imposition FNB	39.84%	56.13%	45.07%
Pression Fiscale FNB	0.82	1.16	0.93
Taux d'imposition FB	14.09%	23.51%	13.62%
Pression Fiscale FB	0.69	1.15	0.66
Taux d'imposition CFE	0.00%	0.00%	0.00%
Pression Fiscale CFE	0.00	0.00	0.00

Valeur Locative Moyenne 2014 *



* calculée sur la base de la VLM 2013 majorée du taux voté en loi de finance (0,9% en 2014)

Impôt moyen des ménages **



** Impôt moyen payé par un ménage propriétaire de son logement avec 2 enfants à charge (part commune + part EPCI + part département).

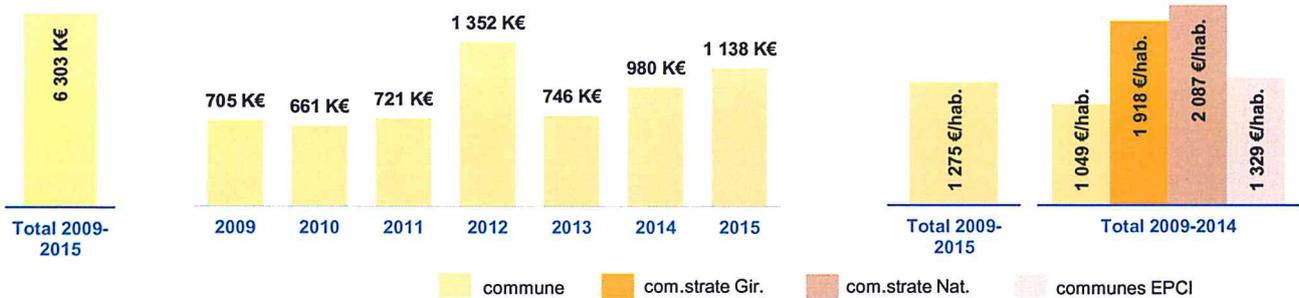
La Pression Fiscale

La collectivité peut agir sur son niveau de CAF notamment en majorant son produit fiscal. Ses marges de manœuvre sont alors fonction de la **pression fiscale** qu'elle exerce sur ses contribuables, notamment sur les ménages résidents. Elle peut être mesurée à partir du ratio de **pression fiscale 3 taxes*** (produit des impôts 3 taxes / produit des impôts 3 taxes calculé en appliquant les taux moyens nationaux aux bases brutes de la collectivité). Plus il tend vers 0, plus la pression fiscale exercée sur les ménages est faible. A l'inverse, plus il s'en éloigne plus la pression fiscale est forte. Ce ratio, comparé à celui d'autres collectivités, permet d'apprécier les possibilités de majorations fiscales dont dispose la commune.

* TFB, TFNB, TH.

Les dépenses d'équipement et leur financement

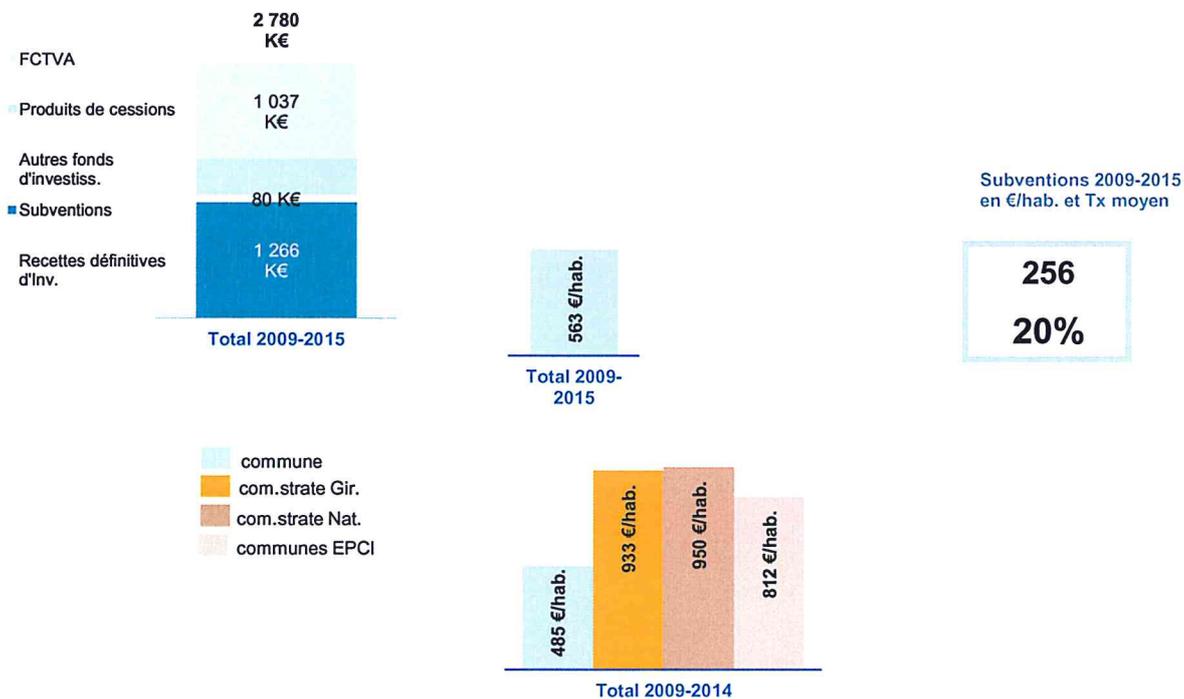
Dépenses d'équipement réalisées



Le niveau des dépenses d'équipement nécessaires

L'analyse de la capacité de la collectivité à financer ses investissements doit tenir compte du niveau des dépenses d'équipement réalisées. Néanmoins, la comparaison du niveau de dépenses par habitant avec celui des communes de la même strate nous donne une idée de l'importance relative des dépenses d'équipement réalisées par la commune. Notons, également, que les communes dépensent en moyenne entre 100€ et 150€ par habitant et par an pour renouveler leur patrimoine.

Recettes définitives d'investissement (RDI)



Le Financement des Dépenses d'équipement

Pour financer ses dépenses d'équipement, une collectivité dispose de l'épargne dégagée sur son fonctionnement, c'est-à-dire d'une capacité d'autofinancement (CAF) et, après paiement du capital de la dette, d'une **CAF Nette**.

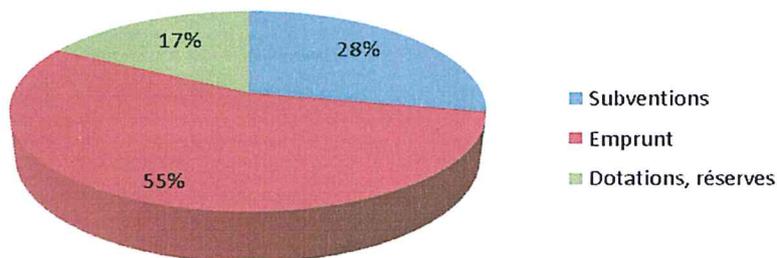
A cette épargne viennent s'ajouter des recettes d'investissement hors emprunt, dites « **recettes définitives d'investissement** » (RDI) car, à la différence de l'emprunt, elles ne font l'objet d'aucun remboursement. Ces recettes peuvent être réparties en trois catégories principales : le FCTVA, les subventions et les produits de cessions (vente du patrimoine privé).

CAF nette et recettes définitives d'investissement peuvent ne pas suffire au financement de l'intégralité des dépenses d'équipement. Le financement des dépenses d'équipement laisse alors apparaître un **"besoin de financement"**. Si le montant, CAF nette ajoutée aux RDI, est supérieur à celui des dépenses d'équipement, c'est un **"excédent de financement"** qui est dégagé.

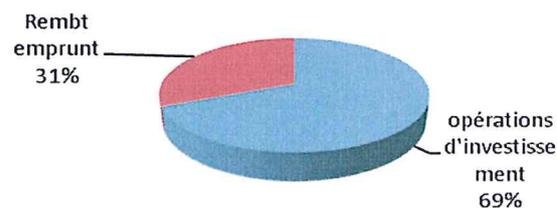
Un **"excédent de financement"** génère une variation positive du fonds de roulement (FDR) et vient abonder le niveau des "réserves" de la collectivité.

Un **"besoin de financement"** peut être couvert par un recours à l'**emprunt et/ou un prélèvement sur le fonds de roulement**;

RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES 2015

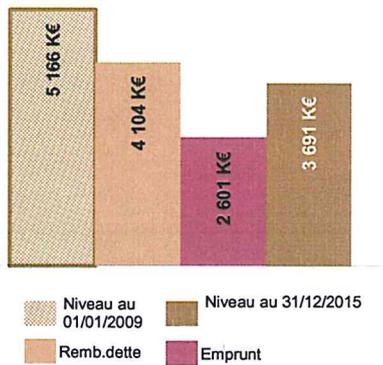


DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES 2015



Le niveau d'endettement

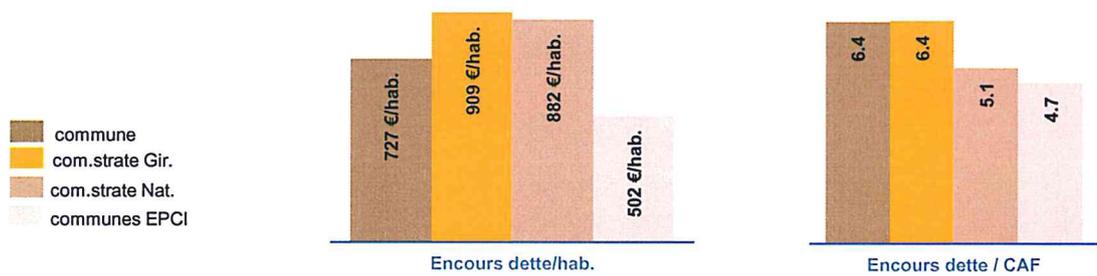
Variation de l'encours de dette



Encours de dette au 31/12/2015



Encours de dette au 31/12/2014



La mesure de l'endettement

Le niveau d'endettement d'une collectivité est souvent mesuré au regard de son encours de dette par habitant.

Cependant, le niveau de dette à ne pas franchir est fonction de la capacité de la collectivité à la rembourser. Cette capacité de remboursement est mesurée par le **ratio de désendettement (encours dette / CAF)**. Il correspond au nombre d'années de CAF nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Si l'on considère que la durée moyenne de remboursement de l'emprunt est de 15 ans, au dessus de ce chiffre la collectivité est en situation de surendettement. Quatre zones, correspondant à quatre types de situation, peuvent être définies :

- une zone d'endettement faible < 6 ans (les ratios sont très satisfaisants et montrent que la collectivité dispose de marges de manœuvres en matière de recours à l'emprunt).

- une zone intermédiaire entre 6 et 10 ans (les ratios sont satisfaisants);
- une zone dangereuse entre 10 et 15 ans (une grande partie de l'épargne est utilisée pour le remboursement de la dette ce qui réduit d'autant l'autofinancement des équipements nouveaux, risque d'effet boule de neige);
- une zone interdite au-delà de 15 ans (la CAF ne suffit plus à couvrir le remboursement de la dette).

Ce ratio peut également être comparé à la durée moyenne de remboursement de l'encours de dette de la collectivité. Tant qu'il reste inférieur, la commune est en mesure de rembourser sa dette dans les délais prévus aux contrats.

Tableau d'équilibre financier

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de Fonctionnement	4 219 790	4 303 333	4 385 898	4 814 797	4 876 312	4 283 663	4 380 445
Impôts locaux	1 113 127	1 168 426	1 244 697	1 294 236	1 393 348	1 423 496	1 478 117
Fiscalité reversée	834 015	839 410	834 015	819 576	834 015	669 317	722 299
Autres impôts et taxes	202 061	169 198	274 290	209 820	251 477	219 549	287 824
DGF	876 336	875 788	866 946	902 682	942 537	925 129	897 777
Attributions péré. et compens.	99 801	276 923	264 688	277 429	269 189	274 787	261 220
Autres recettes de fonc.	1 094 450	973 588	901 262	1 311 054	1 185 745	771 385	733 209
Dépenses de Fonctionnement	3 415 736	3 468 136	3 464 726	3 819 439	4 063 151	3 559 611	3 722 180
Charges de personnel	1 918 463	1 940 698	1 959 644	2 045 998	2 120 119	2 143 636	2 114 555
Achats et charges externes	985 704	983 101	955 037	1 158 417	1 373 224	1 050 014	1 209 644
Contingents	115 561	94 950	94 975	96 598	83 667	94 797	97 997
Subventions versées	299 798	307 361	313 720	307 700	329 430	163 551	191 870
Autres dépenses de fonc.	96 210	142 027	141 351	210 726	156 712	107 614	108 113
Epargne de gestion	804 054	835 197	921 171	995 358	813 160	724 051	658 265
Intérêts dette	204 067	181 582	159 918	169 359	161 104	150 541	138 611
CAF	599 988	653 615	761 253	825 999	652 056	573 511	519 654
Tx de CAF	14.2%	15.2%	17.4%	17.2%	13.4%	13.4%	11.9%
Capital annuité dette	960 896	726 131	568 907	486 571	521 767	422 939	417 003
CAF nette	-360 908	-72 516	192 346	339 428	130 290	150 572	102 651
Dépenses d'équipement	705 166	661 279	721 324	1 352 141	745 713	979 890	1 137 626
Recettes définitives d'Inv.	461 713	313 331	254 630	452 160	522 833	386 212	389 378
Subventions	136 525	65 584	115 667	252 598	277 284	180 721	237 922
Autres fonds d'investiss.	0	0	0	0	4 129	26 625	49 355
Produits de cessions	12 100	14 652	56 109	125 669	168 430	12 700	7 000
FCTVA	313 088	233 095	82 854	73 893	72 989	166 166	95 101
Besoin(-) ou excédent de financement	-569 402	-424 826	-274 585	-560 082	97 835	-443 106	-645 190
Emprunt	420 000	360 000	641 000	270 000	412 000	35 000	463 000
Var.FDR	-139 402	-64 826	366 415	-290 082	509 835	-408 106	-182 190
Encours dette	4 624 790	4 258 659	4 330 751	4 114 181	4 138 620	3 644 958	3 690 955
Encours dette / CAF	7.7	6.5	5.7	5.0	6.3	6.4	7.1
FDR	286 422	221 596	646 830	356 748	866 583	458 478	276 287
FDR en jours de dép.de fonc.	28	22	64	32	74	44	26

Ce qu'il faut retenir

La commune présente une situation financière équilibrée. Elle parvient à dégager un excédent sur son fonctionnement (épargne de gestion) suffisant pour couvrir le remboursement de sa dette. Cependant, dans la perspective de la poursuite de la baisse de la DGF, de la diminution des la fiscalité reversée, et de la remise en question de certaines recettes de péréquation, cet équilibre apparaît fragile. Même si elle dispose de marges de manœuvre fiscales, la commune doit agir sur ses dépenses de fonctionnement.

Fait le 18/03/2016

II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans la continuité des programmes de développement du territoire communal sont envisagés les projets suivants :

1) Poursuite des travaux de restauration à la cathédrale comprenant la fin des travaux de la 3^{ème} tranche et la prévision pour la 4^{ème} tranche :

Cette 4^{ème} tranche sera le début d'un programme de travaux comportant 5 tranches et concernant plus particulièrement la restauration des bas-côtés des façades nord et sud, des arcs boutants, de la tour et de l'arrière du fronton.

2) Confortement du socle rocheux supportant en partie le chevet de la cathédrale :

Ces travaux seront réalisés en une seule tranche.

3) Restauration et mise aux normes de la Piscine :

Ces travaux seront réalisés sur deux ans.

Une autorisation de programme sera nécessaire en prévoyant une partie des travaux sur 2016 dont le commencement est fixé après la saison au mois de septembre 2016, pour un achèvement sur l'année 2017 avant la saison estivale.

4) Accessibilité :

L'année 2016 est la première année de l'Agenda d'Accessibilité Programmée dont l'ensemble des travaux devraient être réalisés sur une période de 6 ans.

Pour l'année 2016, il est prévu la mise en accessibilité d'une partie du cimetière général mais également de la piscine dont les travaux sont inclus dans le programme de rénovation.

Parallèlement dans le programme de voirie, des travaux tant d'investissement qu'en travaux réalisés en régie directe, comprendront systématiquement des opérations ponctuelles mise en accessibilité.

5) Pôle de l'image :

Pour 2016, il est prévu de prendre en charge les frais d'études et d'honoraires liés au projet de création du Pôle de l'image, de l'écrit et du numérique.

Compte tenu de son importance et de la mobilisation des divers financements, ce projet sera réalisé en 2018. Néanmoins, cette année comporte les frais d'études et d'honoraires à payer sur ce programme.

6) Voirie :

Le programme de voirie comprend notamment

- La réfection de la cour de l'école élémentaire
- La réhabilitation d'une voie de circulation sur l'ancienne aire de service de Bazas
- La réfection du parking du Centre Marcel Martin

Les autres travaux de gros entretien seront réalisés dans le cadre des travaux en REGIE DIRECTE.

7) Bâtiments communaux :

Les principaux travaux concernent :

- La réfection des toitures à l'école élémentaire et des lavoirs de la Brèche et des Capucins
- La réfection des préaux de l'école élémentaire
- Des études à payer au Cabinet ACCEMETRIE (cabinet chargé du diagnostic d'accessibilité)
- et le solde de l'étude de pré-programmation pour le pôle de l'image.
Une fois soldée, cette étude sera intégrée au programme « pôle de l'image de l'écrit et du numérique ».

Les services techniques réaliseront également dans le cadre de la Régie directe sur différents bâtiments communaux.

8) Aménagement urbain – Entrée Nord Ouest :

Les travaux de l'entrée Nord-Ouest sont maintenant achevés, il reste notamment à mettre en place la fin du programme de végétalisation et de sécurité.

Ce programme 2016 comprendra également le goudronnage de la piste cyclable dont les travaux ont été réalisés en partie en décembre et le reste en janvier avec paiement des factures en 2016.

9) Matériel :

Il est prévu un programme de renouvellement de matériels informatiques et plus particulièrement le serveur de la Mairie

Ces investissements se traduisent par les estimations suivantes :

PROGRAMME	INTITULE	REPORT 2015	PREVISION 2016	TRD Matx	TRD MO	MONTANTS
210	ACQ TERRAIN	10 660.00 €				10 660.00 €
214	PEUPLERAIE	13 580.00 €	19 000.00 €			32 580.00 €
215	MATERIEL TECH /OUTILLAGE					
215	acquisition matériel informatique	13 468.00 €	25 550.00 €			39 018.00 €
215	acquisition matériel outillage		10 000.00 €			10 000.00 €
230	BATIMENTS COMMUNAUX Trx	58 115.00 €		45 500.00 €	28 500.00 €	132 115.00 €
230	BATIMENTS COMMUNAUX Etudes	2 270.00 €	15 000.00 €			17 270.00 €
232	CATHEDRALE	191 048.00 €	421 462.00 €			612 510.00 €
233	REMPARTS	9 987.00 €	285 755.00 €			295 742.00 €
246	HALL POLYVALENT		12 000.00 €			12 000.00 €
256	CIMETIERE	16 562.00 €		5 000.00 €	2 000.00 €	23 562.00 €
257	POLE IMAGE		100 000.00 €			100 000.00 €
300	VOIRIE	4 960.00 €	127 773.00 €	19 000.00 €	8 300.00 €	160 033.00 €
303	ECLAIRAGE PUBLIC	9 794.00 €	15 000.00 €	800.00 €	2 000.00 €	27 594.00 €
305	Aménagement Espaces Verts				3 000.00 €	3 000.00 €
308	AMENAGEMENT URBAIN NO	20 007.00 €	12 000.00 €	6 000.00 €	2 300.00 €	40 307.00 €
313	AMENAGEMENT BOURG	36 590.00 €	14 172.00 €			50 762.00 €
351	Equipements sportifs		7 500.00 €	3 700.00 €	3 900.00 €	15 100.00 €
353	PISCINE		780 000.00 €			780 000.00 €
354	Accessibilité		60 000.00 €			60 000.00 €
	TOTAL	387 041.00 €	1 905 212.00 €	80 000.00 €	50 000.00 €	2 422 253.00 €

La financement de la section d'investissement est assuré par :

- **L'AUTOFINANCEMENT**
- **LA CESSION DE TERRAINS**
- **LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA**
- **LE PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**
- **LES SUBVENTIONS :**
 - **ETAT**
 - **REGION**
 - **DEPARTEMENT**
 - **AUTRES**
- **L'EMPRUNT**

III - LA GESTION DE LA DETTE

Le tableau est joint en annexe.

Pour 2016, une annuité arrivant à terme d'un montant global de 74 303 €. Cette annuité permet une capacité d'emprunt tout en maintenant l'endettement constant de 795 000 €.

Pour financer les opérations d'investissement de 2016, la commune a besoin d'un financement d'environ 500 000 €. Ce montant prévisionnel sera proposé au budget de 2016 mais la mobilisation de l'emprunt ne sera réalisée qu'en fin d'exercice et le montant précis devrait être inférieur à ce montant prévisionnel.

Cependant, si on maintient cet endettement, la commune sera nécessairement obligée de puiser dans son fonds de réserve.

Pour reconstituer ce fonds de réserve, plusieurs possibilités s'offrent à la commune tout en sachant que pour certaines, elles sont pratiquées depuis toujours notamment

- la réduction de dépenses
- le non remplacement de personnel partant à la retraite

Pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais également des dotations de compensation, il est proposé d'augmenter le produit assuré de la fiscalité directe locale de 2 %

Les taux de la fiscalité directe locale seraient actualisés de la façon suivante en application de la variation proportionnelle :

	Taux actuels	Taux proposés
TAXE D'HABITATION	13.57 %	13.84 %
TAXE FONCIERE (bâti)	14.09 %	14.37 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	39.84 %	40.64 %

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2016

Nature	Etablissement	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Taux intérêt	Capital	Intérêts	ICNE Exercice
1560/24378 Bourisp	CREDIT AGRICOLE BX	39 333.78	2.00	4.66	12 518.83	1 832.95	1 239.17
0421/4340.51801 Trx 1er tr 2004	Banque commerciale marche entrep	45 489.63	0.42	4.0	45 489.63	1 819.53	0.00
20400615/nl Trx 2em tr 2004	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	26 007.24	0.33	3.79	26 007.24	985.70	0.00
1630544/13335 Trx 1er tr 2005	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	52 235.64	2.33	2.74429	23 456.63	1 423.68	477.53
449158601 Trx 2006	CREDIT AGRICOLE BX	154 716.75	5.50	3.53394	23 413.51	5 956.59	2 527.59
A3306231 Trx Eqpts sportifs	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	53 240.34	5.67	3.8	8 067.07	2 023.13	572.19
A3306232 Trx Ecole Primaire	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	318 486.67	10.67	3.98	23 639.97	12 675.77	3 911.63
00018867148/ Trx EP/Gymnase	CREDIT AGRICOLE BX	98 347.23	6.00	4.21	12 372.56	4 140.42	3 478.77
00018867282 Trx 1E Tr 2007	CREDIT AGRICOLE BX	231 383.00	11.00	4.26	15 170.81	9 856.92	8 852.45
A3307201 Trx 2e tr 2007	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	109 377.06	6.17	4.07	13 660.22	4 867.28	3 502.17
A3307323/FH Trx EM 2008	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	177 916.73	11.67	4.26	11 472.08	8 095.21	2 524.41
00049614784 Extension EM	CREDIT AGRICOLE BX	244 637.45	7.75	4.35	26 220.71	10 641.73	2 375.28
00049615039 Trx irrigation	CREDIT AGRICOLE BX	24 075.44	2.75	4.18091	7 699.61	1 003.95	170.72
8593142/13335 Trx 2009	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	189 272.72	5.25	3.76	28 707.76	7 116.65	4 527.93
8718230 Trx 2010	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	251 988.95	9.08	2.63	22 102.88	7 257.28	5 627.61
0553-7162949 01 Trx 2011	Credit Mutuel de Langon	198 231.32	10.50	3.74298	14 928.74	7 334.56	2 844.76
8956864 Trx rés électrique	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	12 676.71	5.50	3.97415	1 913.08	502.00	213.12
8956896 Trx Mur Gauche 1e tr	Caisse Epargne Aquitaine Poitou	284 073.38	10.50	4.36096	20 684.54	12 357.19	5 728.71
00088423835 Trx mur Gauche 2e tr	CREDIT AGRICOLE BX	171 519.44	11.42	5.41916	10 534.82	9 244.90	5 061.62
00093122037 Trx 2012	CREDIT AGRICOLE BX	57 101.21	11.08	6.09512	3 675.52	2 615.24	2 141.04
055307162949 02 Acq Caterpillar	Credit Mutuel de Langon	93 661.91	5.50	3.65524	14 396.64	3 025.31	1 194.81
ND01141416 Trx 2013	Credit Mutuel de Langon	368 787.80	12.83	3.6087	22 773.15	13 202.60	1 066.69
9479040 Trx Cathédrale	CREDIT AGRICOLE BX	31 201.80	8.00	2.22015	3 170.27	692.68	598.10
NE00970723 Trx 2015	Credit Mutuel de Langon	463 000.00	14.08	1.83258	27 456.99	7 639.50	6 048.60
TOTAL		3 696 762.20			419 533.26	136 310.77	64 684.90

IV - L'ETAT DU PERSONNEL :

L'état du personnel au 31.12.2015 est fixé à 96 agents se décomposant de la façon suivante :

Agents fonctionnaires	69
Agents détachés	6
Agents contractuels	14
Elus	7
TOTAL	96

CATEGORIE A
<i>Administrative</i>
<i>Technique</i>
<i>Culturelle</i>
CATEGORIE B
<i>Sportive</i>
<i>Technique</i>
CATEGORIE C
<i>Administrative</i>
<i>Technique</i>
<i>Social</i>
<i>Sécurité</i>
<i>Culturelle</i>
<i>Animation</i>
Total

Nbre agents	ETP	Répartition/âge				Répartition / ancienneté				
		- 35 ans	entre 35 -45	entre 45 -55	+ 55 ans	- 10 ans	entre 10 - 15	entre 15 - 20	Entre 20 - 30	+ 30
4	4			3	1	1		2		1
1	1			1				1		
1	1	1				1				
1	1			1				1		
1	1				1					1
6	5.5		1	3	2	1	1	1	1	2
37	35.08		9	21	7	6	9	14	4	5
8	7.08		2	3	3	3	1	2	2	
2	2		1		1	0	1	1		
1	1	1				1				
7	3.06	2	2	3		7				
69	61.72	4	15	35	15	20	12	22	6	9

Dont 35 Hommes et 34 Femmes

Moyenne d'âge : 48 ans

Départ au 31.12.2016 : 2 / Entrée au 01.06.2016 : 1

Administratif
Directeur Territorial
Attaché Territorial
Adjoint Administratif 1er cl
Adjoint Administratif 2er cl
Adjoint Administratif ppal
Culture
Bibliothécaire territoriale
Adjoint patrimoine
Social
Atsem 1er Cl
Atsem ppal 1er cl
Atsem ppal 2e cl

1
3
2
2
2
1
1
1
1
1
6

Animation/sports
Educ Aps
Adjoint animation 1er cl
Adjoint animation 2e cl
Technique
Agent maitrise
Technicien
Ingénieur Ppal
Adjoint tech 1er cl
Adjoint tech 2e cl
Adjoint tech ppal 1er cl
Adjoint tech ppal 2e cl
Sécurité
Garde Champêtre
Brigadier Chef

1
2
5
2
1
1
4
18
12
1
1
1

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT :

La loi fait obligation de présenter les engagements pluriannuels.

Sur la base des informations connues et des priorités proposées par la Municipalité, il a été possible d'établir les tableaux suivants :

PROGRAMME PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2016 - 2019

PROGRAMMES INVESTISSEMENTS	2016		2017		2018		2019		TOTAL DEPENSES
	Dépenses nouvelles	Subventions	Dépenses nouvelles	Subventions	Dépenses nouvelles	Subventions	Dépenses nouvelles	Subventions	
CATHEDRALE	612 510.00 €	496 830.00 €	400 000.00 €	209 733.00 €	362 000.00 €	192 316.00 €	317 000.00 €	171 691.00 €	1 691 510.00 €
REMPARTS	295 742.00 €	151 297.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	295 742.00 €
ACCESSIBILITE	60 000.00 €	17 500.00 €	160 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €	36 434.00 €	200 000.00 €	36 434.00 €	490 000.00 €
PISCINE	780 000.00 €	340 000.00 €	960 000.00 €	481 434.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 740 000.00 €
BATIMENTS	58 115.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	208 115.00 €
Etude	17 270.00 €								17 270.00 €
Ecole			20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €
CTM									0.00 €
Equipements sportifs	7 500.00 €		15 000.00 €		15 000.00 €		15 000.00 €		52 500.00 €
CCMM									0.00 €
Mairie et annexes	12 000.00 €								12 000.00 €
VOIRIE		44 403.00 €	20 000.00 €		20 000.00 €		20 000.00 €		60 000.00 €
Rue									0.00 €
Parking	42 733.00 €	5 231.00 €	20 000.00 €		20 000.00 €		20 000.00 €		102 733.00 €
Places									0.00 €
Aire de jeux	90 000.00 €								90 000.00 €
POLE IMAGE	100 000.00 €	10 000.00 €			708 160.00 €	480 000.00 €	700 000.00 €	560 000.00 €	1 508 160.00 €
Matériel/Equipements	49 018.00 €		20 000.00 €		20 000.00 €		20 000.00 €		109 018.00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	24 794.00 €		20 000.00 €		20 000.00 €		20 000.00 €		84 794.00 €
CIMETIERE	16 562.00 €		5 000.00 €		5 000.00 €		5 000.00 €		31 562.00 €
ESPACES VERTS	32 580.00 €								32 580.00 €
AMENAGEMENT BOURG	82 769.00 €	50 762.00 €							82 769.00 €
ACQUISITIONS DIVERSES	10 660.00 €								10 660.00 €
TRD	130 000.00 €		100 000.00 €		100 000.00 €		100 000.00 €		430 000.00 €
TOTAL DEPENSES	2 422 253.00 €	1 116 023.00 €	1 790 000.00 €	691 167.00 €	1 410 160.00 €	708 750.00 €	1 487 000.00 €	768 125.00 €	7 109 413.00 €

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Total Subventions	1 116 023.00 €	691 167.00 €	708 750.00 €	768 125.00 €	3 284 065.00 €
CESSIONS	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
FCTVA	139 589.00 €	135 000.00 €	320 000.00 €	120 000.00 €	714 589.00 €
TAXE AMENAGEMENT	45 000.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €	180 000.00 €
Divers Recettes	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	150 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 420 612.00 €	921 167.00 €	1 123 750.00 €	983 125.00 €	
EMPRUNTS	487 000.00 €	473 150.00 €	75 000.00 €	200 000.00 €	1 235 150.00 €
Total Recettes	1 907 612.00 €	1 394 317.00 €	1 198 750.00 €	1 183 125.00 €	5 683 804.00 €

PROGRAMME PLURIANNUEL
INVESTISSEMENT

	BUDGET GENERAL					BUDGET CONSOLIDE	
	2016	2017	2018	2019	TOTAL	2016 Assainissement	Total Consolidé 2016
recettes fonctionnement	4 396 364.00 €	4 267 813.00 €	4 325 746.00 €	4 373 033.00 €	17 362 956.00 €	368 000.00 €	4 764 364.00 €
Dépenses de gestion	3 590 536.00 €	3 465 286.00 €	3 457 140.00 €	3 455 031.00 €	13 967 993.00 €	220 500.00 €	3 811 036.00 €
Epargne de gestion	805 828.00 €	802 527.00 €	868 606.00 €	918 002.00 €	3 394 963.00 €	147 500.00 €	953 328.00 €
Intérêts Dette	136 310.00 €	120 530.00 €	107 045.00 €	93 776.00 €	457 661.00 €	43 918.00 €	180 228.00 €
intérêts nouveaux	0.00 €	13 000.00 €	25 000.00 €	37 000.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
CAF	669 518.00 €	668 997.00 €	736 561.00 €	787 226.00 €	2 862 302.00 €	103 582.00 €	773 100.00 €
Capital dette	419 533.00 €	361 015.00 €	349 616.00 €	339 830.00 €	1 469 994.00 €	74 362.00 €	493 895.00 €
dettes nouvelles	0.00 €	28 000.00 €	50 000.00 €	65 000.00 €	143 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Caf nette	249 985.00 €	279 982.00 €	336 945.00 €	382 396.00 €	1 249 308.00 €	29 220.00 €	279 205.00 €
Depenses Investissement	2 422 253.00 €	1 790 000.00 €	1 410 160.00 €	1 487 000.00 €	7 109 413.00 €	696 613.00 €	3 118 866.00 €
Recettes Investissement	1 420 612.00 €	921 167.00 €	1 123 750.00 €	983 125.00 €	4 448 654.00 €	116 102.00 €	1 536 714.00 €
Fctva	139 589.00 €	135 000.00 €	320 000.00 €	120 000.00 €	714 589.00 €	0.00 €	139 589.00 €
Subventions	1 116 023.00 €	691 167.00 €	708 750.00 €	768 125.00 €	3 284 065.00 €	0.00 €	1 116 023.00 €
cessions	120 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	270 000.00 €	0.00 €	120 000.00 €
taxes aménagements	45 000.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €	180 000.00 €	0.00 €	45 000.00 €
Besoin de financement	-751 656.00 €	-588 851.00 €	50 535.00 €	-121 479.00 €	-1 411 451.00 €	-551 291.00 €	-1 302 947.00 €
Emprunt	487 250.00 €	473 150.00 €	75 000.00 €	200 000.00 €	1 235 400.00 €	0.00 €	487 250.00 €
Emprunt relais TVA	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Variation du FDR	-264 406.00 €	124 299.00 €	125 535.00 €	78 521.00 €	63 949.00 €	-551 291.00 €	-815 697.00 €
FDR 31/12 n-1	276 287.00 €	11 872.00 €	136 171.00 €	261 705.00 €	686 035.00 €	762 827.00 €	1 039 114.00 €
FDR au 31/12	11 881.00 €	136 171.00 €	261 706.00 €	340 226.00 €	749 984.00 €	211 536.00 €	223 417.00 €
FDR en jours	1	14	27	35	20	268	22

le 29/03/2016